



CEYSSAT

MAIRIE DE CEYSSAT
PUY-DE-DÔME
Code postal 63210
Téléphone 04 73 87 11 04
Télécopie 04 73 87 18 40
MAIRIE.CEYSSAT@wanadoo.fr

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 26 juillet 2021

Ordre du jour :

P.L.U. : approbation de la modification simplifiée n° 1

Licence IV : cession à l'Eveil des Puys

S.I.E.G. : approbation des nouveaux statuts

Ecole : acquisition matériels numériques

Cimetière : rétrocession d'une concession

Tarifs location de la salle des fêtes

Motion communes forestières

Divers

Absents : G. MEGNEAUD - J. ORTONNE et C. DWOINIKOFF (excusés)

Pouvoirs : G. MEGNEAUD à E. DELOBEL - J. ORTONNE à S. BARD – C. DWOINIKOFF à F. SAUVADET

P.L.U. : approbation de la modification simplifiée n° 1

Après avoir constaté qu'aucune observation n'a été portée au registre d'enquête, le conseil municipal décide d'approuver la modification simplifiée n° 1 du P.L.U..

Licence IV : cession à l'Eveil des Puys

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la licence IV détenue par la commune est mise à disposition à titre gratuit de l'Eveil des Puys depuis le 1^{er} mars 2021 et que celle-ci se termine le 31 août 2021. Il expose au conseil municipal que la société l'Eveil des Puys souhaite acquérir la licence IV afin de pérenniser son activité.

Le conseil municipal (14 pour et 1 contre) décide de leur vendre la licence IV au prix de 3 000,00 € avec signature par devant Me FAVRE d'un pacte de préférence. La mise à disposition est prolongée jusqu'à la vente définitive.

S.I.E.G. : approbation des nouveaux statuts

Le conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts du S.I.E.G., la révision statutaire portant notamment sur le changement nom du syndicat et la prise en compte de la fusion de certaines communes.

Ecole : acquisition matériels numériques

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement établi par la région académique concernant la subvention (4 963,00 €) accordée pour l'acquisition de matériels numériques pour l'école publique et retient l'offre de BUREAU SERVICE pour un montant de 7 203,50 € H.T..

.../...

.../...

Cimetière : rétrocession d'une concession

Après avoir pris connaissance des courriers reçus de Mmes Aimée JAFFEUX et Anne-Marie CHAPUIS, le conseil municipal accepte la rétrocession de la concession cimetière acquise par leur ascendant celle-ci étant vide de toute sépulture.

Tarifs location de la salle des fêtes

Suite à la demande d'une professionnelle installée sur la commune souhaitant utiliser la salle des fêtes pour donner des cours, le conseil municipal décide de fixer un nouveau tarif d'utilisation de la salle des fêtes : forfait trimestriel de 30 € pour 2 heures d'utilisation par semaine.

Motion communes forestières

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières relative notamment à l'augmentation de la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières pour le financement de l'ONF et à la suppression de près de 500 emplois à l'ONF.

A Ceysat, le 30 juillet 2021.
Le secrétaire de séance,

Isabelle GOURDON.

